

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil communal de Saint-Sulpice a décidé :

D'adopter le préavis municipal 13/2023 « Budget 2024 » tel qu'amendé par 35 voix, 2 avis contraires et 7 abstentions. Ce préavis a été accepté avec les amendements suivants :

- Amendement n° 1: 21802 UAPE (3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation): Diminution de CHF 113'488.40 (CHF 806'170.80 à CHF 692'682.40).
- Amendement n° 2 : 29904 Activités extra scolaires (3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation) : Diminution de CHF 47'897.60 (CHF 260'799.60 à 212'902.-).
- Amendement n° 3: 54502 Garderie (3010000 Salaires du personnel administratif et d'exploitation): Diminution de CHF 213'186.- (CHF 1'513'822.- à CHF 1'300'636.-).
- Amendement n° 4 : 34100 Sports (3132010 Frais études préliminaires) : Diminution de CHF 50'000.- (CHF 50'000.- à CHF 0.-).
- Amendement n° 5 : 61506 Éclairage public (3132010 Frais études préliminaires) : Diminution de CHF 20'000.- (CHF 20'000.- à CHF 0.-).
- Amendement n° 6 : 79004 Urbanisme (3132010 Frais études préliminaires) : Diminution de CHF 50'000.- (CHF 50'000.- à CHF 0.-).
- Amendement n° 7: 62902 Transports régionaux (3621022 Participation aux coûts du trafic régional): Diminution de CHF 50'000.- (CHF 527'972.70 à CHF477'972.70).
- Amendement n° 8 (anciennement 14, les amendements 8 à 13 ayant été retirés par la COGEFI) : 79002 Service technique (3132006 Honoraires juridiques) : Diminution de CHF 20'000.- (CHF 50'000.- à CHF 30'000.-).
- Amendement n° 9 tel que sous-amendé (anciennement 15 à 18, retirés par la COGEFI après adoption de l'amendement n°9 tel que sous-amendé) : 21702 Pâquis 2 Collège (3144004 Frais de conciergerie externe) : Diminution de CHF 23'954.- (CHF 178'370.- à CHF 154'416.-).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire :

E. Dubuis

M. Fournier